



MINISTÈRE DES ARMÉES

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA
DEFENSE SUD-EST

UNITÉ DE SOUTIEN DE
L'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE
LYON /Section Travaux

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES C.C.T.P.

OPÉRATION
LYON (69) – QUARTIER GÉNÉRAL FRÈRE
BÂTIMENT 040 – RÉNOVATION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

LOT N° 04
SECOND ŒUVRE
CLOISONS / PLAFONDS / REVÊTEMENTS / PEINTURE

MAÎTRE D'OUVRAGE	Ministère des Armées – Service d'Infrastructure de la Défense
MAÎTRE D'ŒUVRE	USID Lyon – Section Travaux – 22 Avenue Leclerc – 69007 Lyon
SITE	Quartier Général Frère – 22 Avenue Leclerc – 69007 Lyon
RÉFÉRENCE	CCTP – LOT 04 – SECOND ŒUVRE CLOISONS / PLAFONDS / REVÊTEMENTS / PEINTURE
ÉDITION	Avril 2026 – Version 1.0
RÉDACTEUR	SCH DE ALMEIDA DIAS

ARTICLE 1 – PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

1.1 Cadre général

L'opération consiste en la rénovation complète, intérieure et extérieure, du Bâtiment 040 situé au sein du Quartier Général Frère (QGF), 22 Avenue Leclerc, Lyon 7ème arrondissement. Ce bâtiment de type R+2, construit en 1982, présente une surface hors œuvre nette (SHON) de 2 512 m². Il est affecté à l'hébergement du personnel militaire et civil. L'opération vise une amélioration significative de la performance énergétique et du confort des usagers, en conformité avec les objectifs de réduction des consommations de l'immobilier de l'État.

1.2 Allotissement

Le projet est structuré en 6 lots techniques coordonnés, répartis sur deux phases :

LOT	INTITULÉ	PÉRIMÈTRE PRINCIPAL
01	Démolition – Désamiantage – Gros Œuvre	Désamiantage, dépollution façades et sols. Curage, démolition, gros œuvre et travaux annexes.
02	Menuiseries Intérieures	Remplacement des blocs-portes et quincaillerie.
03	Façades et Menuiseries Extérieures	Isolation et enduit des façades. Remplacement des portes extérieures, fenêtres et volets roulants.
04 ★	Second Œuvre – Présent CCTP	Cloisons, doublages ITI, faux-plafonds, revêtements de sols et de murs, peinture intérieure.
05	Plomberie – Sanitaires – CVC	Appareillages sanitaires, ventilation, chauffage.
06	Électricité (CF/CF)	Appareillages électriques, SSI, câblage courant fort et faible.

1.3 Phasage des travaux

Les travaux sont organisés en deux tranches permettant le maintien partiel de l'hébergement en site occupé :

Tranche Ferme (TF) – Aile Nord

- Extérieur : remplacement de 54 menuiseries extérieures et de la porte d'accès bâtiment Aile Nord.
- Chambres (Aile Nord) : désamiantage des sols, pose revêtements PVC, peinture, menuiseries intérieures, sanitaires privatifs, terminaux électriques LED et radiateurs.
- Parties communes (Aile Nord) : pose faux-plafonds, luminaires LED, peinture, blocs-portes coupe-feu.
- Sanitaires communs : rénovation totale (sols, plafonds, appareillage sanitaire).

Tranche Optionnelle (TO) – Aile Sud

- Rénovation intérieure de l'Aile Sud (mêmes prestations que TF).
- Isolation thermique par l'extérieure (ITE) des façades Aile Sud.
- Remplacement des menuiseries extérieures et porte d'accès Aile Sud.

1.4 Description du Lot 04 – Second Œuvre

Le Lot 04 prend en charge l'intégralité des travaux de second œuvre intérieur du bâtiment 040, incluant :

- Préparation des supports : ragréage auto-lissant de tous les locaux destinés à recevoir un revêtement, décapage et lissage du crépi des circulations existantes.
- Cloisons et doublages : réalisation des nouvelles cloisons BA13 des sanitaires et isolation thermique par l'intérieur (ITI) sur le pignon Sud (TO).
- Faux-plafonds : installation de dalles minérales 600×600 mm dans les circulations, douches et sanitaires communs.
- Revêtements de sols : sol PVC rouleau collé dans les chambres, carrelage grès cérame 450×450 mm dans les zones humides, carrelage antidérapant dans les SAS d'entrée.
- Pose de panneaux PVC muraux en remplacement de la faïence murale, dans les sanitaires communs et les douches des chambres.
- Peinture intérieure : traitement antifongique + impression + 2 couches finition acrylique lessivable sur murs et plafonds des chambres et circulations ; 2 couches finition alkyde satinée sur menuiseries bois posées par le Lot 02.
- Couvre-joints au droit du joint de dilatation structurel.

ARTICLE 2 – INTERFACES ET LIMITES DE PRESTATIONS

Le présent article définit les points d'arrêt technique et les responsabilités entre le Lot 04 et les autres corps d'état. Le titulaire doit obligatoirement procéder à une réception contradictoire des supports avant toute intervention.

Interface	Prestation Lot 04	Condition préalable / Fourni par
Lot 01 – Gros Œuvre	Réception du mur pignon nu (TO) après démolition de la contre-cloison. Réception de la dalle béton brute après dépose des revêtements amiantés.	Support sain, sec, débarrassé de tout résidu d'isolant ou de brique. Dalle exempte de colles amiantées. Attente des mesures libératoires et décision du MOE avant toute intervention sur les sols amiantés.
Lot 02 – Menuiseries Int.	Fourniture des épaisseurs exactes (ragréage + carrelage ou ragréage + PVC) pour altimétrie des huisseries. Reprises d'enduit et calfeutrement périphérique après pose. Mise en peinture des blocs-portes posés.	Pose des huisseries par Lot 02 à la bonne altimétrie.
Lot 03 – Façades	Raccords d'enduit et calfeutrement périphérique intérieur autour des nouvelles fenêtres PVC. Traitement et peinture des tableaux intérieurs.	Fenêtres PVC posées et calfeutrées extérieurement par Lot 03.
Lot 05 – Plomberie/CVC	Réalisation du SPEC (étanchéité liquide) avant intervention du Lot 05. Coordination pour réservations des receveurs de douche.	Lot 05 intervient après SPEC pour pose receveurs et appareillage.
Lot 06 – Électricité	Coordination pour positionnement des dalles de faux-plafond en cohérence avec les pavés LED et luminaires du Lot 06.	Lot 06 fournit les plans d'implantation des luminaires avant pose des dalles.

! SOLS AMIANTÉS : aucune intervention du Lot 04 sur les zones de dépose amiante avant réception formelle des mesures libératoires délivrées par le Lot 01 et visa du Maître d'Œuvre.

ARTICLE 3 – DONNÉES TECHNIQUES DE BASE

3.1 Diagnostics amiante

Les Rapports de Repérage Amiante Avant Travaux (RAAT), établis conformément aux normes NF X 46-010 et NF X 46-020, sont joints en annexe. Les matériaux identifiés sont notamment :

- Dalles de sol vinyle-amiante et colles dans les chambres et circulations.
- Plaques amiante-ciment en allèges et impostes sur l'ensemble des façades.
- Autres matériaux repérés : joints, mastics, peintures (cf. rapport complet).

3.2 Données climatiques et parasismiques

Paramètre	Valeur de référence
Localisation	Lyon 7ème (69) – Quartier Général Frère – altitude ± 198 m NGF
Zone neige	Région A2 – NF EN 1991-1-3
Zone vent	Région 2 – Catégorie de terrain IV – NF EN 1991-1-4
Zone climatique	H1c – Site normal
Zone sismique	Zone 2 (faible) – Bâtiment Catégorie II – NF EN 1998

3.3 Données structurelles

Le bâtiment est de type poteaux/poutres béton avec remplissage en maçonnerie de briques. Points de vigilance :

- Respecter les surcharges admissibles des planchers lors du stockage des matériaux.
- Effectuer un scan/sondage préalable avant tout percement (absence de plans d'armatures certifiés).
- Vérifier la cohésion de la dalle béton après dépose des revêtements amiantés par le Lot 01 avant application du primaire et du ragréage.
- Les cotes portées aux plans sont données à titre indicatif. Des relevés contradictoires sur site sont obligatoires avant toute commande ou étude d'exécution.

3.4 Nature et qualité des matériaux

Tous les matériaux et produits mis en œuvre répondront aux exigences suivantes :

- Matériaux normalisés : conformité aux NF DTU, normes NF, EN ou ISO applicables.
- Matériaux non traditionnels : Avis Technique (AT) ou Agrément Technique Européen (ATE) du CSTB, ou certification NF. En l'absence d'AT, procédure ATex lancée (délai ~2 mois).
- Garantie d'assurabilité : aucun matériau non couvert par les assureurs du titulaire ne peut être mis en œuvre.
- Classement COV : tous matériaux de finition (peintures, sols, colles) classés A minimum pour les émissions de polluants volatils.
- Certifications : justificatifs UPEC pour les revêtements de sol, ACERMI pour les isolants.
- Aucun matériau présentant des rayures, impacts ou éclats ne sera accepté sur le chantier. Stockage à l'abri de l'humidité et de l'ensoleillement direct.
- Liste complète des fabricants et fiches techniques transmises au MOE en période de préparation.

3.5 Qualifications QUALIBAT requises

Code QUALIBAT	Libellé et niveau requis
6111	Peinture et ravalement – Technicité courante
6312	Carrelages, revêtements, mosaïques – Technicité confirmée

ARTICLE 4 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION

4.1 Devoir de conseil et reconnaissance du site

Le titulaire doit se rendre sur place pour vérifier les conditions exactes d'exécution et signaler par écrit au MOE toute omission, imprécision ou contradiction relevée dans les documents, au plus tard 15 jours ouvrés avant la remise des offres. Aucune réclamation ne sera admise après ce délai.

! RECONNAISSANCE DU SITE OBLIGATOIRE. L'entrepreneur déclare avoir visité le Bâtiment 040 et pris connaissance de l'ensemble des contraintes d'accès en zone militaire active. Toutes les dimensions et quantités sont données à titre indicatif ; le titulaire effectuera ses propres métrés.

4.2 Documents d'études et plans de synthèse

- Le Lot 04 est désigné coordinateur des plans de synthèse : il collecte les plans d'exécution de chaque lot pendant la période de préparation et établit un planning global soumis au visa du MOE.
- Plans de synthèse mis à jour en cours de travaux pour toute modification validée par le MOE.
- Tous les plans sont fournis sur support papier et informatique au format DGN (MICROSTATION V8i).
- Délai de visa du MOE : 15 jours ouvrés. Toute exécution prématurée est sous la seule responsabilité du titulaire.
- Calepinage précis obligatoire avant toute pose de carrelage ou de panneaux PVC muraux (validation des coupes et alignement des équipements sanitaires).

4.3 Travaux en site occupé – Zone militaire (QGF)

Le chantier se déroule dans une enceinte militaire active en présence de personnels d'hébergement. Les contraintes suivantes sont impératives :

- Habilitations : fiches SOPHIA transmises dans la semaine suivant la notification. Listes des personnels et véhicules communiquées au MOE avant démarrage.
- Discretion absolue : aucune interaction non nécessaire avec les usagers, aucune prise de vues hors périmètre chantier.
- Balisage infranchissable : clôtures opaques type Heras ou équivalent, avec signalétique réglementaire. Circulations des usagers libres en permanence.
- Étanchéité aux poussières : protections étanches entre zones travaux et zones d'activité maintenues. Aucun transfert de gravats ou de nuisances dans les circulations conservées.
- Limitation des nuisances sonores et poussières : arrosage des zones de démolition, calfeutrement des circulations, horaires adaptés.

4.4 Horaires de chantier

Jour	Horaires autorisés
Lundi – Jeudi	08h00 à 16h30
Vendredi	08h00 à 12h00
Week-end et jours fériés	Interdits – sauf autorisation écrite du MOE (demande 48h à l'avance)

4.5 Installation et organisation de chantier

La mise en place et le repliement de l'installation de chantier sont à la charge exclusive du Lot 04, incluant :

- Fléchage des accès depuis l'entrée du QGF et panneau de chantier réglementaire.
- Signalisation et délimitation physique de l'emprise (balisage adapté aux risques d'interférence avec les occupants).
- Installations d'hygiène et sécurité du personnel (vestiaires, WC, sanitaires, réfectoire) conformes au Code du Travail et au PGC du CSPS.
- Salle de réunion pour 12 personnes minimum, équipée de mobilier (tables, chaises, armoire, tableaux aimanté), chauffée/climatisée, avec fontaine à eau (eau, gobelets inclus).

- Bennes de tri sélectif (remplacement autant que nécessaire) pour filières distinctes : métaux, bois, plâtre, béton, plastiques, déchets dangereux.
- Entretien et nettoyage quotidien des installations de chantier.

Note : alimentation en eau de la base-vie à la charge du Lot 05 ; alimentation électrique à la charge du Lot 06. Compteurs divisionnaires obligatoires.

4.6 Hygiène, sécurité et protection de la santé

- PPSPS transmis au coordonnateur SPS au moins 30 jours avant démarrage.
- Permis de feu obligatoire pour tout travail par points chauds. Présence de moyens d'extinction vérifiés et en cours de validité.
- EPI/EPC : fourniture, port et contrôle pour le personnel propre et les sous-traitants.
- Travaux en hauteur > 1 m : échafaudage homologué ou PIRL obligatoire (vérification de conformité selon arrêté du 21 décembre 2004).
- Zones de manutention et levage balisées et interdites au public et aux personnels du quartier.

4.7 Protection et nettoyage

- Protection totale des sols, menuiseries extérieures et ouvrages des autres lots. Toute dégradation remise en état à frais exclusifs du titulaire.
- Nettoyage quotidien des zones de travail et évacuation régulière des déchets de chantier (chutes BA13, emballages, pots de peinture, etc.).

! Le titulaire du Lot 04 doit impérativement réaliser : (1) un nettoyage complet avant les Opérations Préalables à la Réception (OPR) ; (2) un nettoyage final complet avant la livraison de chaque aile.

4.8 Gestion du phasage (Aile Nord / Aile Sud)

- Le bâtiment étant scindé par un joint de dilatation, le titulaire organise son chantier pour permettre une réception partielle de l'Aile Nord (TF) avant démarrage des finitions de l'Aile Sud (TO).
- Étanchéité à la poussière entre les deux ailes obligatoire pendant les phases de ratissage et ponçage des enduits.
- Couvre-joints mécaniques posés au droit du joint de dilatation structurel.

ARTICLE 5 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX : CLOISONS ET DOUBLAGES

5.1 Cloisons de séparation des sanitaires

Les cloisons de séparation existantes entre WC sont démolies par le Lot 01. Le Lot 04 réalise les nouvelles cloisons de séparation en plaques de plâtre sur ossature métallique.

Critère	Exigence
Type d'ossature	Rail/montant acier galvanisé 48/70 mm – espacement ≤ 600 mm
Plaques	BA13 standard – faces lisses
Plaques zones humides	BA13 H (hydrofuge) certifiées pour usage en locaux humides
Isolation acoustique	Laine minérale 45 mm dans l'ossature – $R_w \geq 38$ dB
Hauteur de cloison	Du sol fini au plafond fini (dalle béton) – mise en œuvre selon DTU 25.41
Finition	Enduit plâtre lissé + peinture satinée (cf. Article 8)

5.1.1 Mode opératoire – Cloisons

- Traçage de l'implantation au sol et plafond selon plans visés.
- Pose des rails de sol et de plafond avec interposition d'une bande d'isolant phonique (anti-vibratile).
- Pose des montants verticaux à espacement ≤ 600 mm axe à axe, avec fourrures de renfort aux points de fixation des équipements (miroirs, porte-serviettes, etc.).
- Mise en place de la laine minérale 45 mm dans les cavités de l'ossature.
- Vissage des plaques BA13 (ou BA13H selon local) – vis à espacement ≤ 300 mm sur les montants intermédiaires et ≤ 150 mm en rives et extrémités.
- Jointoiement complet (bandes papier armée + enduit plâtre) sur 3 passes : première, deuxième finition et ponçage.
- Autocontrôle aplomb (tolérance ≤ 5 mm sur 2 m) et planéité (tolérance ≤ 5 mm sous règle de 2 m).

5.2 Isolation thermique par l'intérieur (ITI) – Tranche Optionnelle

Mise en œuvre de l'ITI sur le pignon Sud (TO uniquement) par complexe isolant en polystyrène expansé graphité (PSE graphité) + plaque de plâtre BA13.

Critère	Exigence
Complexe isolant	PSE graphité 80 mm minimum – $R \geq 2,60$ m ² .K/W – certifié ACERMI
Plaque de finition	BA13 standard collée sur le complexe isolant
Fixation	Collage au mortier-colle ou chevilles de fixation selon DTU 25.42
Lame d'air	Aucune lame d'air résiduelle (pose en contact total avec le mur support)
Traitement des points singuliers	Isolation de l'intégralité des tableaux de fenêtres, angles rentrants/sortants et liaisons plancher/plafond
Performance thermique globale	Attestée par le certificat CEE BAT-EN-102 en fin de chantier

5.2.1 Mode opératoire – Doublage ITI

- Réception du mur support (Lot 01) : vérification de la planéité (tolérance ≤ 10 mm sous règle de 2 m avant pose) et de l'absence de remontées d'humidité.
- Application d'un primaire d'accrochage adapté au support.
- Positionnement et traçage des panneaux selon le plan d'exécution.

- Application du mortier-colle sur le panneau (peigne ≥ 6 mm) ou fixation par chevilles avec rosaces.
- Pose du complexe PSE + BA13 en quinconce des joints verticaux (décalage $\geq 1/2$ panneau).
- Traitement de tous les points singuliers (tableaux, angles, raccords) avec bandes de renfort et enduit.
- Jointoiement et lissage de la face BA13 sur 3 passes.
- Autocontrôle : planéité ≤ 5 mm sous règle de 2 m après lissage final.

ARTICLE 6 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX : FAUX-PLAFONDS

6.1 Prescriptions générales

Les faux-plafonds ne sont mis en œuvre qu'après achèvement des cloisons, doublages, ratissages et passage des réseaux techniques (Lot 05 CVC, Lot 06 Électricité). Un visa écrit des Lots 05 et 06 est requis avant fermeture (Point d'Arrêt PA 03).

6.2 Spécifications techniques – Dalles minérales sur ossature

Critère	Exigence
Type de plaques	Dalles minérales (standard circulations/chambres) – dalles vinyle lavables (locaux humides : sanitaires, douches)
Format	600 × 600 mm
Ossature	Rails primaires et secondaires en acier galvanisé, tiges filetées et suspentes réglables
Fixation	Tige filetée Ø8 mm – suspentes à ressort ou réglables – espacement selon plans de charge
Finition	Blanc mat
Planéité	Écart sous règle de 2 m ≤ 5 mm
Conformité	DTU 58.1 – NF EN 13964

6.3 Mode opératoire

- Réception des réseaux techniques visée par les Lots 05 et 06 (PA 03 – cf. Article 11).
- Traçage du niveau fini au laser dans chaque local (prise en compte de la hauteur libre réglementaire $\geq 2,20$ m en locaux privés, $\geq 2,50$ m en circulations).
- Fixation des tiges filetées en sous-face de dalle béton (chevilles chimiques ou mécaniques adaptées au support).
- Pose des rails primaires parallèles avec espacement $\leq 1,20$ m axe à axe.
- Pose des rails secondaires perpendiculaires – espacement 600 mm axe à axe.
- Réservations précises pour luminaires, bouches CVC et détecteurs (coordonnées avec Lots 05 et 06 sur plan de synthèse).
- Mise en place des dalles dans les cadres (pas de forçage, tolérance de jeu ≤ 1 mm).
- Autocontrôle planéité et horizontalité : vérification laser en fin de pose.

6.4 Locaux concernés

Tranche	Niveau	Locaux concernés
Tranche Ferme	RDC	Locaux 06, 07, 08, 09, 19, 20, 21 – circulations
	1er Étage	Locaux 01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 17, 18, 19, 20 – circulations
	2ème Étage	Locaux 17, 18 – circulations

Tranche	Niveau	Locaux concernés
Tranche Opt.	RDC	Locaux 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 26, 27 – circulations
	1er Étage	Locaux 07, 12, 13 – circulations
	2ème Étage	Locaux 07, 12, 13 – circulations

Locaux types : circulations, sanitaires communs, douches des chambres collectives et individuelles.

ARTICLE 7 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX : REVÊTEMENTS DE SOLS ET DE MURS

7.1 Préparation des supports – Ragréage

Critère	Exigence
Type de ragréage	Ragréage auto-lissant à base de liants hydrauliques (ciment + liants spéciaux)
Épaisseur	Variable selon planéité mesurée (minimum 3 mm, maximum selon préconisation fabricant)
Résistance mécanique	≥ 15 MPa à 28 jours
Planéité finale	≤ 3 mm sous règle de 2 m
Humidité résiduelle	≤ 4 % avant toute pose de revêtement (mesure au carbure obligatoire, PV joint)
Application	Après primaire d'accrochage – coulage depuis le point haut – tirage à la règle

7.2 Sol PVC rouleau collé – Chambres

Critère	Exigence
Type	PVC homogène ou hétérogène en rouleau, lés ≥ 2 m de large
Classement usage	32 – Usage résidentiel renforcé (ou 42 si chambres collectives)
Classement UPEC	U3P3E2C2 minimum
Épaisseur totale	≥ 2,0 mm
Épaisseur couche d'usure	≥ 0,5 mm
Résistance à la glissance	R10 minimum
Isolation acoustique	Rw ≥ 17 dB – sous-couche isolante intégrée ou rapportée si nécessaire
Pose	Collage total au contact – colle adaptée au support (D2 ou D3 selon hygrométrie)
Soudure des lés	Soudure à chaud (cordon ø 4 mm)
Finition périphérique	Plinthe PVC souple assortie, collée à fond sur support lissé
Planéité finale	≤ 2 mm sous règle de 2 m

7.2.1 Mode opératoire – PVC rouleau collé

- Réception du support ragréé (PA 02 levé – cf. Article 11) : mesure humidité (carbure), vérification planéité.
- Traçage de la pose (axe de la pièce, direction des lés).
- Dépoussiérage et application de la colle à la spatule crantée adaptée.
- Respect du temps ouvert de la colle avant déroulage.
- Déroulage du lé en appui sur la colle et marouflage au rouleau en partant du centre vers les bords.
- Découpe nette en rives au cutter et règle d'acier.
- Soudure à chaud des raccords entre lés (fraisage + cordon de soudure).
- Pose des plinthes PVC souples collées en périphérie après séchage complet du sol.
- Nettoyage selon préconisation fabricant et protection provisoire jusqu'à réception.

7.2.2 Locaux concernés – Sol PVC

Tranche	Niveau	Locaux concernés
Tranche Ferme	RDC	01, 02, 03, 04, 07, 08, 09, 19, 20, 21, 23, 24, 25
	1er Étage	01, 02, 04, 05, 15, 16, 18, 19, 20
	2ème Étage	04, 05, 15, 16, 18
Tranche Opt.	RDC	10, 11, 12, 16, 17, 18, 26, 27
	1er Étage	06, 08, 09, 10, 11, 12, 14
	2ème Étage	06, 08, 09, 10, 11, 12, 14

7.3 Carrelage sol – Zones humides (sanitaires et douches)

Critère	Exigence
Type	Grès cérame émaillé antidérapant
Format	450 × 450 mm
Classement UPEC	U4P4E3C2
Résistance à la glissance	R11 minimum en douches – R10 en sanitaires WC
Collage	Mortier-colle C2 en double encollage (support + carreau)
Joints	Joints hydrofuges certifiés en zones humides – largeur min. 3 mm
Finition périphérique	Plinthe carrelage assortie ou plinthe quart de rond céramique

7.3.1 Mode opératoire – Carrelage zones humides

- Réception du support ragréé (PA 02 levé). Vérification SPEC posé et validé (pour les douches).
- Traçage du calepinage au sol depuis le point de repère central, selon plan de calepinage visé.
- Application du mortier-colle C2 sur le support et sur le carreau (double encollage) à la spatule crantée 10×10 mm.
- Pose dans le sens du calepinage avec croisillons d'espacement.
- Séchage du mortier-colle : 24h minimum avant jointoiement.
- Jointoiement au coulis hydrofuge – nettoyage avant prise complète.
- Nettoyage final et protection jusqu'à réception.

7.4 Carrelage sol – SAS d'entrée intérieur et extérieur

Critère	Exigence
---------	----------

Critère	Exigence
Format	200 × 400 mm antidérapant
Classement UPEC	U4P3E3C2
Résistance à la glissance	R11 extérieur – R10 intérieur
Résistance au gel	Carreaux certifiés gel/dégel (classe GL2) pour parties extérieures
Collage	Mortier-colle C2S1 désolidarisant (pour support susceptible de mouvements)
Joints	Fugue époxy résistante aux agents chimiques
Seuil	Profilé aluminium anodisé en pied de marche
Finition périphérique	Plinthe assortie

7.5 Panneaux PVC muraux – Douches et sanitaires

Critère	Exigence
Matière	PVC rigide – qualité sanitaire, résistant à l'humidité et aux produits d'entretien courants
Épaisseur	5 mm minimum
Hauteur de pose	Toute hauteur – du sol (ou receveur) jusqu'au faux-plafond
Joints périphériques	Silicone sanitaire en périphérie (receveur, angles, jonction faux-plafond) – profilé aluminium de jonction aux angles rentrants
Finition	Surface lisse, aspect Mat – teinte soumise à approbation du Maître d'Œuvre
SPEC préalable	Système d'Étanchéité Liquide Polyuréthane (SPEC) ou SEL obligatoire sur les parois des douches avant pose des faïences

7.5.1 Mode opératoire – Faïence murale

- Réception du support livré par le Lot 01 – vérification de la planéité, de l'adhérence et de l'absence d'humidité résiduelle. Reprises ponctuelles si nécessaire (ragréage, rebouchage) – tolérance : 3 mm sous règle de 2 m.
- Nettoyage et dégraissage du support – application d'un primaire d'accrochage si préconisé par le fabricant.
- Encollage du panneau PVC au peigne dentée selon préconisations fabricant – colle résistante à l'humidité.
- Pose du panneau par pression uniforme – vérification à la règle et au niveau.
- Séchage colle : délai conforme préconisation fabricant avant toute contrainte mécanique (minimum 24h).
- Joints périphériques au silicone sanitaire : receveur, angles rentrants, jonction faux-plafond – pose de profilés aluminium aux angles rentrants et sortants.
- Pose des plinthes PVC assortie au panneau souples collées en périphérie après séchage complet du sol – hauteur 10 cm minimum.
- Nettoyage final – protection jusqu'à réception.

7.5.2 Locaux concernés – Faïences et carrelage zones humides

Tranche	Niveau	Locaux concernés
Tranche Ferme	RDC	06, 07, 08, 09, 19, 20, 21
	1er Étage	01, 02, 03, 04, 05, 15, 16, 17, 18, 19, 20
	2ème Étage	04, 05, 15, 16, 17, 18

Tranche	Niveau	Locaux concernés
Tranche Opt.	RDC	13, 16, 17, 18
	1er Étage	06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14
	2ème Étage	06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14

7.6 Circulations communes – Décapage et entretien du carrelage existant

Le carrelage des circulations communes et de la salle de convivialité du RDC est conservé. Le titulaire procède à un nettoyage/décapage complet et approfondi comprenant : dégraissage, détartrage des joints, élimination des taches et résidus, lustrage final adapté à la nature du carrelage existant.

Remplacement ponctuel des plinthes ou carreaux dégradés ou manquants dans les circulations communes (quantité à chiffrer sur métré contradictoire).

ARTICLE 8 – DESCRIPTIF DES TRAVAUX : PEINTURE INTÉRIEURE

8.1 Peinture murs et plafonds – Chambres, laverie, salle de convivialité

Critère	Exigence
Type	Peinture acrylique mat ou satinée lessivable en phase aqueuse
Application	1 couche d'impression d'accrochage + 2 couches de finition minimum
Lavabilité murs	Classe 2 (NF EN 13300)
Lavabilité plafonds	Classe 3 (NF EN 13300)
Plafonds	Peinture mat blanc – séchage ≥ 4h entre couches
Murs	Peinture satinée – teinte définie par le MOE (nuancier RAL soumis avant démarrage)
Émissions COV	≤ 30 g/l – classement A minimum (label Écolabel Européen ou équivalent)

8.1.1 Locaux concernés – Peinture chambres

Tranche	Niveau	Locaux concernés
Tranche Ferme	RDC	01, 02, 03, 04, 05, 07, 08, 09, 19, 20, 21, 23, 24, 25
	1er Étage	01, 02, 04, 05, 15, 16, 18, 19, 20
	2ème Étage	04, 05, 15, 16, 18
Tranche Opt.	RDC	10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 26, 27
	1er Étage	06, 08, 09, 10, 11, 12, 14
	2ème Étage	06, 08, 09, 10, 11, 12, 14

8.2 Peinture murs – Circulations communes (crépi existant)

Le crépi grenelé existant dans les circulations est piqué, lissé et peint selon le traitement suivant :

Critère	Exigence
---------	----------

Critère	Exigence
Préparation	Test mécanique de la tenue du crépi. Piquage des reliefs jusqu'au support brut. Évacuation des gravois.
Lissage	Application d'un enduit de lissage croisé pour planéité parfaite. Ponçage fin et aspiration.
Type de peinture	Peinture satinée lessivable – classe 2
Application	1 couche d'impression + 2 couches de finition
Teinte	Définie par le MOE (nuancier RAL soumis pour approbation)
COV	≤ 30 g/l

Locaux concernés : toutes les circulations de l'Aile Nord (TF) et de l'Aile Sud (TO), aux trois niveaux (RDC, 1er et 2ème étage), jusqu'au joint de dilatation structural.

Important : l'application de l'enduit de lissage est interdite si des zones de crépi sont soufflées ou non adhérentes – piquage total obligatoire dans ces zones.

8.3 Peinture menuiseries bois (blocs-portes)

Critère	Exigence
Support	Vantaux et huisseries pré-peints (impression en atelier) par le Lot 02
Prestation Lot 04	2 couches de finition glycéro ou alkyde satinée sur vantaux et huisseries
Application	Après ponçage léger de l'impression et dépoussiérage
Teinte	Définie par le MOE

Locaux concernés : toutes les menuiseries intérieures des ailes Nord (TF) et Sud (TO), aux trois niveaux.

8.4 Mode opératoire général – Peinture intérieure

- Vérification que les supports sont secs (taux d'humidité ≤ 5 % – Point Critique PC 02).
- Dépoussiérage de tous les supports – brossage des parties friables.
- Traitement antifongique systématique dans les locaux humides et les zones exposées aux condensations (Point Critique PC 03).
- Rebouchage des fissures, trous de vis et arrachements à l'enduit en pâte ou au plâtre – ponçage après séchage.
- Application de l'impression d'accrochage 1 couche – séchage complet avant suite des travaux.
- Application de la 1ère couche de finition – séchage ≥ 4h (acrylique) ou ≥ 8h (alkyde).
- Application de la 2ème couche de finition – vérification de l'homogénéité de la teinte et de l'absence de manques.
- Protection des revêtements de sol pendant toute la durée des travaux de peinture (film polyéthylène ou carton kraft).
- Retrait des protections et nettoyage fin des élaboussures.

ARTICLE 9 – DOCUMENTS APPLICABLES AU MARCHÉ

9.1 Réglementation générale

- Code du Travail – Art. R.4412-94 à R.4412-148 (risque amiante).
- Code de l'Environnement – Gestion des déchets amiantés et déchets de chantier.
- Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et Code de l'Urbanisme.

- Réglementation Thermique en vigueur – Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 et décrets d'application (déchets).

9.2 Documents Techniques Unifiés (DTU)

Référence	Domaine d'application
DTU 25.41	Ouvrages en plaques de plâtre – cloisons
DTU 25.42	Ouvrages de doublage et habillage en complexes isolants et plaques de plâtre (ITI)
DTU 52.2	Pose collée des revêtements céramiques et assimilés
DTU 53.2	Revêtements de sol PVC collés
DTU 58.1	Plafonds suspendus (mise en œuvre des ossatures et dalles)
DTU 59.1	Travaux de peinture intérieure

9.3 Normes européennes (NF EN)

Référence	Domaine d'application
NF EN 520	Plaques de plâtre – définitions, exigences et méthodes d'essai
NF EN 13300	Peintures et vernis – produits pour murs et plafonds intérieurs
NF EN 14411	Carreaux de céramique – classification, caractéristiques et marquage
NF EN 13964	Plafonds suspendus – exigences et méthodes d'essai
NF EN 13813	Matériaux de chapes – propriétés et exigences (ragréages)

9.4 Autres référentiels

- Fiche CEE BAT-EN-102 : isolation des murs par l'intérieur.
- Notice CSTB – Classement UPEC : classification des revêtements de sol.
- Certification ACERMI : pour les isolants thermiques (PSE graphité).

ARTICLE 10 – PIÈCES À FOURNIR PAR LE TITULAIRE

Le délai de visa du MOE est fixé à 15 jours ouvrés à compter de la réception des documents. Toute exécution prématurée s'effectue sous la seule responsabilité du titulaire.

10.1 Avant démarrage des travaux

- Documents administratifs : actes de sous-traitance, attestations d'assurance (RC décennale, RC professionnelle), cotisations sociales à jour, extrait Kbis, cartes professionnelles BTP.
- Habilitations zone militaire : fiches SOPHIA pour tout le personnel, transmises dans la semaine suivant la notification. Listes des personnels et véhicules.
- Documents demandés par le chargé de prévention du QGF.
- Qualifications QUALIBAT (6111, 6312) et mention RGE si applicable.
- PPSPS transmis au coordonnateur SPS ≥ 30 jours avant démarrage.
- Planning détaillé par phases (TF puis TO), avec jalons, points d'arrêt, délais de commande et de livraison.
- Plan des installations de chantier (zones de stockage, accès, bennes, vestiaires, clôtures).
- Plans d'exécution et plans de synthèse (tous corps d'état) visés.

- Plans de calepinage carrelages, faïences et plafonds suspendus – visés MOE.
- Avis techniques, certifications, marquages CE, fiches techniques de tous les produits.
- PV de classement au feu des matériaux et certificats ACERMI (isolants).
- Échantillons physiques et nuanciers RAL : carrelage, faïence, PVC, dalles de faux-plafond, peintures.

10.2 En cours d'exécution

- Fiches d'autocontrôle interne signées à chaque étape clé (renseignées et remises au MOE).
- Photographies des ouvrages masqués (réseaux, SPEC, cloisons avant fermeture) avant fermeture.
- Bons de livraison des matériaux stockés sur site.

10.3 Après achèvement des travaux

- Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) complet : fiches techniques, PV de conformité, certificats de garantie, notices d'utilisation et d'entretien.
- Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD/BSDA) dématérialisés via Trackdéchets.
- Plans de récolement à jour sur support informatique format DGN (MICROSTATION V8i).
- Rapport de fin de travaux avec bilan des points d'arrêt et des non-conformités éventuelles levées.
- Certificat CEE : surface isolée, nature et performances thermiques de l'isolation, document fabricant ACERMI certifié.

ARTICLE 11 – ESSAIS, CONTRÔLES ET RÉCEPTION

11.1 Système d'autocontrôle

Le titulaire met en place un système d'autocontrôle continu. Une fiche d'autocontrôle est remplie et signée par le chef de chantier à chaque étape clé. Ces fiches sont remises au MOE et intégrées au DOE. L'autocontrôle couvre notamment : planéité des supports, aplomb des cloisons et doublages, humidité des sols, enrobage du mortier-colle et exécution des traitements antifongiques.

11.2 Réception contradictoire des supports

Un constat contradictoire de réception des supports est établi pour chaque interface issue des lots précédents (document écrit et signé par le titulaire et le MOE). Le franchissement d'un Point d'Arrêt nécessite une convocation formelle du MOE (48h à l'avance) et un visa écrit avant poursuite des travaux.

11.3 Points d'Arrêt (PA) – Arrêt obligatoire du chantier

N°	Intitulé	Conditions de levée
PA 01	Réception supports après Lot 01	Constat écrit contradictoire – support sain, sec, traité. Mesures libératoires amiante reçues.
PA 02	Réception supports avant revêtements de sol	PV d'humidité (carbure) $\leq 4\%$ – planéité ≤ 3 mm sous règle de 2 m. Visa MOE obligatoire.
PA 03	Réception réseaux avant fermeture faux-plafonds	Visa écrit des Lots 05 et 06 attestant la conformité des réseaux posés.

11.4 Points Critiques (PC) – Information préalable obligatoire

N°	Intitulé	Objet du contrôle
PC 01	Fourniture fiches ACERMI des isolants	Transmises au MOE avant démarrage des doublages ITI.
PC 02	Impression avant peinture de finition	Contrôle humidité du support ($\leq 5\%$) et accroche de l'impression.
PC 03	Traitement antifongique locaux humides	Contrôle visuel et PV avant application de la peinture de finition.

11.5 Gestion des déchets et traçabilité (Trackdéchets)

La dématérialisation des BSD/BSDA est assurée via la plateforme Trackdéchets (<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>), développée par le Ministère de la Transition Écologique.

- Création des BSD via Trackdéchets ≥ 5 jours ouvrés avant l'enlèvement des déchets.
- Information de l'acheteur (producteur) par courriel dès création des documents.

! LE BRÛLAGE DE DÉCHETS DE CHANTIER EST STRICTEMENT INTERDIT SUR LE SITE. En cas de manquement aux obligations de traçabilité, le titulaire encourt les pénalités prévues au CCAP.

Informations producteur de déchets

Champ	Valeur
SIRET	13000190200274
Raison sociale	SID SE – USID Lyon
Adresse	BP 97423 – 69347 Lyon Cedex 07
Contact BSD	usid-lyon-bsd.trait.fct@intradef.gouv.fr
Adresse chantier	22 Avenue Leclerc – 69007 Lyon – Bâtiment 040 – QGF
Intitulé BSD	USID LYON – 690 123 011 T – QGF – Bâtiment 040 – Rénovation complète

11.6 Réception par le Maître d'Œuvre

- OPR (Opérations Préalables à la Réception) : organisation contradictoire à l'achèvement de la totalité des travaux. Vérification de la conformité aux spécifications du CCTP, à la réglementation et aux règles de l'art.
- Réception sans réserve : support livré propre, sain, conforme aux spécifications techniques, accompagné du DOE complet et du DTA finalisé.
- Levée des réserves : toute réserve formulée lors des OPR est levée dans le délai fixé par le MOE. La réception définitive est prononcée après levée complète.
- Garantie de Parfait Achèvement (GPA) : 1 an à compter de la réception – couvre tous les désordres signalés par le Maître d'Ouvrage.
- Documents contractuels remis à la réception : DOE, PV de conformité, BSD, plans de récolement, fiches techniques des produits utilisés.

11.7 Plans de repérage

N° Plan	Intitulé
PLAN 1	690123011T_0040_EA_Plans + Élévations – Façade Nord et Ouest
PLAN 2	690123011T_0040_Plan de masse – Quartier Général Frère
PLAN 3	690123011T_0040_EA_Plans + Élévations – Façade Sud et Est
PLAN 4	690123011T_0040_EA_Plans + Élévations – RDC
PLAN 5	690123011T_0040_EA_Plans + Élévations – R-1
PLAN 6	690123011T_0040_EA_Plans + Élévations – R+1
PLAN 7	690123011T_0040_EA_Plans + Élévations – R+2
PLAN 8	690123011T_0040_Toitures Terrasses